

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION CONDUISANT A L'HABILITATION à la MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE SESSION 2021

(A remplir par le candidat en caractères d'imprimerie)

NOM _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Nationalité _____ Sexe masculin féminin

Adresse personnelle : _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Portable _____

Adresse mail : (*adresse à laquelle vous seront adressés les résultats d'admission*)

Diplôme d'architecte délivré par _____

Session (à préciser) _____

Date :

Signature :

**Dossier à retourner à
l'INSA Strasbourg - Service Scolarité
par mail uniquement : scolarite@insa-strasbourg.fr**

Date limite de retour du dossier : 30 septembre 2021

Pièces à fournir :

- Copie d'une pièce d'identité
- Copie du diplôme d'architecte pour les candidats hors INSA Strasbourg (l'original du diplôme devra être présenté en cas d'acceptation de la candidature). ***Une attestation de réussite ne tient pas lieu de justificatif de diplôme.***
- Relevés de notes du cursus complet (hors candidats INSA Strasbourg)
- Justificatifs des expériences ou stages professionnels (hors candidats INSA Strasbourg diplômés 2021)
- Curriculum Vitae (pour tous les candidats)
- Les candidats ayant une expérience professionnelle de plusieurs années devront fournir un dossier de références présentant leur parcours

INFORMATIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION À LA FORMATION HMONP année universitaire 2021/2022

Conformément à l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), la formation est accessible à tous les titulaires d'un diplôme d'architecte (ADE, INSA, ou équivalent), soit directement après l'obtention du diplôme, soit après une période d'activité professionnelle, quelle qu'en soit la durée.

Vous vous inscrivez pour la première fois à la formation pour l'obtention de l'HMONP :

Vous suivrez le cursus complet (cours, MSP (mise en situation professionnelle), séminaires et soutenance).

Admission :

La commission d'admission se réunira début octobre 2021. Composée majoritairement d'enseignants-architectes praticiens de l'INSA, elle se prononcera également, au vu de votre dossier de candidature, sur les connaissances qui peuvent être considérées comme déjà acquises afin d'accorder éventuellement certaines équivalences.

Pré-inscription :

A l'issue du jury, les candidats admis recevront un mail contenant un lien vers l'application de pré-inscription.

Montant des droits de scolarité à acquitter lors de l'inscription administrative :

1^{ère} inscription : 630 euros

Début des cours :

Les cours débuteront le lundi 25 octobre 2021.

Pour information : En cas d'échec à la première soutenance, le candidat peut se réinscrire pour une deuxième tentative dans un délai maximum de deux ans (dans la limite de 3 inscriptions en tout).